

# CHIRURGIE sur personne mineure

## Mon pense-bête

- Apporter ces 3 documents lus, **remplis et signés impérativement par les deux parents (l'absence d'une signature engendre l'annulation de l'intervention)** :
  - l'autorisation d'opérer du chirurgien
  - le consentement d'anesthésie et le dossier d'anesthésie
  - l'autorisation d'hospitalisation d'un mineur
  
- Si demandé : carte de groupe sanguin, bilans sanguins, radio, IRM, scanner, échographie...
  
- Être à jeun (ni boire, ni manger, ni fumer, ni chewing-gum)
  
- Suivi des consignes relatives à l'arrêt / ou à la poursuite de votre traitement
  
- Réalisation de la douche (pas de vernis, de maquillage, de bijoux (y compris l'alliance) ou de piercing) avec un savon antiseptique si prescrit, sinon savon doux
  
- Sécurité des biens : utilisation du coffre et ne ramener que le strict nécessaire (pas d'objet de valeur)
  
- Prévoir obligatoirement un accompagnement pour le séjour (jour et nuit)